

Comité régional sur les services pharmaceutiques (CRSP)

Procès-verbal de la 26^e séance

Le mercredi 16 décembre 2015 de 14 h à 15 h par conférence électronique

Légende : Présent Absent

Légende : <input checked="" type="checkbox"/> Présent <input type="checkbox"/> Absent		
MEMBRES :	<input checked="" type="checkbox"/> BINET, Louise, présidente CRSP - pharmacienne propriétaire Beauce <input checked="" type="checkbox"/> BRETON, Chantal, chef du département de pharmacie par intérim CISSS de Chaudière-Appalaches <input checked="" type="checkbox"/> CARON, Andrée-Anne, pharmacienne propriétaire Beauce <input checked="" type="checkbox"/> FAUCHER, Stéphanie, pharmacienne communautaire Thetford <input checked="" type="checkbox"/> FECTEAU, Diane, pharmacienne secteur Beauce	<input checked="" type="checkbox"/> GODBOUT, Dominique, pharmacienne communautaire Lévis <input checked="" type="checkbox"/> MARCHAND, Louis-Étienne, pharmacien, secteur Alphonse-Desjardins <input checked="" type="checkbox"/> MORIN, Nicole, pharmacienne, secteur Thetford <input checked="" type="checkbox"/> PARÉ, Daniel, président-directeur général, CISSS de Chaudière-Appalaches <input checked="" type="checkbox"/> POULIOT, Véronique, pharmacienne communautaire Montmagny
INVITÉS :	<input checked="" type="checkbox"/> GENEST, Pierre, pharmacien-chef, secteur Etchemins	<input checked="" type="checkbox"/> LORD, Marie-Claude, pharmacienne-chef, secteur Montmagny-L'Islet <input type="checkbox"/> ST-PIERRE, Monique, directrice des services professionnels, CISSS de Chaudière-Appalaches <input checked="" type="checkbox"/> VIGNEAULT, Micheline, pharmacienne-chef, secteur Thetford

Point	Sujet	Orientation et décision	Suivi / Responsable
1.	Ouverture de la réunion et mot de bienvenue	La présidente madame Louise Binet, souhaite la bienvenue à tous les participants et après vérification du quorum, déclare la 26 ^e séance du comité régional sur les services pharmaceutiques	

Point	Sujet	Orientation et décision	Suivi / Responsable
	(Madame Louise Binet - 2 minutes)	(CRSP) ouverte à 14 h 05.	
2.	Adoption du projet d'ordre du jour (Madame Louise Binet)	L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.	
3.	Approbation du procès-verbal du 7 octobre 2015 (Madame Louise Binet)	Le procès-verbal de la 25 ^e séance est adopté à l'unanimité avec la modification au point 4 : <ul style="list-style-type: none"> • Remplacer «Catherine Paré» par «Catherine <u>Lapointe-Girard</u>»; • Remplacer «des formulaires de consentement seront disponibles» par «des formulaires de <u>demandes</u> seront disponibles». 	
4.	Suivi de la mise en place de la Loi 2 : loi concernant les soins de fin de vie – outils cliniques pour les pharmaciens (invitée : Madame Catherine Lapointe-Girard, pharmacienne – secteur Alphonse-Desjardins)	<p>En suivi de la présentation de Madame Brigitte Laflamme lors de la dernière rencontre, les outils cliniques élaborés pour les pharmaciens sont présentés par Madame Catherine Lapointe-Girard, responsable pour la mise en place du volet pharmacie de la Loi 2 au CISSS de Chaudière-Appalaches.</p> <p>Les documents suivants sont présentés et brièvement discutés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ordonnance préimprimée «Aide médicale à mourir»; • Aide médicale à mourir- procédure détaillée pour le pharmacien; • Supervision des étapes d'une demande d'aide médicale à mourir – version pour le pharmacien; • Aide médicale à mourir – contenu des troussees préparées par le pharmacien; • Aide médicale à mourir – informations utiles pour le pharmacien. <p>Ces documents seront disponibles par le biais du département de pharmacie du CISSS de Chaudière-Appalaches. D'autres documents pourront également être disponibles tels que le registre d'utilisation/destruction des médicaments et une ordonnance préimprimée pour la sédation palliative continue.</p> <p>Les documents produits par le département de pharmacie du CISSS de Chaudière-Appalaches sont conformes aux directives du Collège des médecins et de l'Ordre des pharmaciens du Québec.</p> <p>La circulaire ministérielle 2015-037 a été récemment diffusée et précise les modalités concernant l'organisation des services pharmaceutiques entourant la préparation et la distribution des troussees d'aide médicale à mourir dans le cadre des soins de fin de vie. La circulaire précise notamment que la majeure partie des médicaments utilisés lors de l'aide médicale à mourir sont actuellement, et de façon exclusive, disponibles dans les établissements de santé. Afin de pallier à cette situation et de rendre accessibles les médicaments requis pour les patients dès l'entrée en vigueur de la Loi, la distribution des troussees de médicaments sera effectuée par les départements de pharmacie des établissements de santé pour l'ensemble de leur territoire. Ainsi, les départements de pharmacie devront répondre tant au besoin des patients hospitalisés ou hébergés que ceux en maison de soins palliatifs ou à domicile. Cette modalité se veut temporaire jusqu'à l'inscription des médicaments concernés par l'AMM à la Liste de médicaments de la</p>	

Point	Sujet	Orientation et décision	Suivi / Responsable
		<p>RAMQ.</p> <p>Pour la préparation des trousse de médicaments, lors d'une situation envisagée d'AMM, le médecin doit aviser le chef du département de pharmacie de la demande et celui-ci verra à désigner un pharmacien pour le suivi. Le médecin doit collaborer étroitement avec le pharmacien responsable de la demande et en discuter avec lui en personne. De même, le pharmacien communautaire qui est en relation thérapeutique avec le patient devra être impliqué dans les discussions avec le médecin et le pharmacien en établissement afin d'assurer la qualité des soins. À cet effet, le pharmacien en établissement doit avoir toutes les informations nécessaires et il devrait connaître le patient ou au moins son profil pharmacologique, qui devra être transmis lors d'une communication avec le pharmacien communautaire du patient si ce dernier y consent.</p> <p>Les médicaments des trousse devront être préparés selon les normes de préparations stériles de l'Ordre des pharmaciens du Québec, c'est-à-dire sous hotte stérile.</p> <p>Il est convenu que des rencontres au niveau des tables locales de pharmacie seront planifiées aux alentours du mois d'avril 2016 puisqu'on envisage une inscription des médicaments à la Liste de juin 2016. Dans l'intervalle, le numéro du groupe interdisciplinaire de soutien (GIS) du CISSS de Chaudière-Appalaches sera transmis aux pharmaciens propriétaires qui assureront la diffusion auprès de leurs équipes de pharmaciens afin de pouvoir s'y référer en cas de besoin, pour toute demande d'information en lien avec une demande d'aide médicale à mourir ou de sédation palliative continue à domicile. Il est mentionné que le numéro du GIS vise un soutien aux professionnels de la santé uniquement et qu'il ne doit pas être diffusé auprès du grand public.</p>	
5.	Suivi des travaux dans la mise en place des tables locales de pharmacie (Madame Chantal Breton)	<p>Un tour des territoires est effectué précisant le bilan des actions réalisées :</p> <p>Montmagny-L'Islet</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une réunion se tiendra en janvier 2016; • Tous les pharmaciens communautaires ont accepté de participer à la table locale hormis un pharmacien davantage en lien avec l'Hôpital de LaPocatière; • Parmi les sujets d'intérêts, on retrouve l'aide médicale à mourir; • M^{me} Véronique Pouliot animera les rencontres; • M^{me} Marie-Claude Lord agira en soutien aux rencontres qui se dérouleront à l'Hôpital de Montmagny. <p>Beauce</p> <ul style="list-style-type: none"> • Remise en place du CRIP : une première rencontre s'est tenue à l'automne et le suivi des travaux du POT en oncologie, notamment concernant la diffusion des plans de transfert pour la chimiothérapie et des ordonnances de chimiothérapie orales a été discuté; • Parmi les sujets d'intérêts, on retrouve l'aide médicale à mourir. 	

Point	Sujet	Orientation et décision	Suivi / Responsable
		<p>Thetford</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une première rencontre de la table locale a eu lieu le 1^{er} décembre. Une dizaine de pharmaciens communautaires y participaient; • Le suivi des travaux du POT en oncologie a été discuté; • Parmi les sujets d'intérêt, on retrouve l'aide médicale à mourir et l'implication des pharmaciens en GMF; • Le suivi de l'anticoagulothérapie par les pharmaciens communautaires ne semble pas être retenu parmi les priorités pour le moment. <p>Alphonse-Desjardins (Lévis)</p> <ul style="list-style-type: none"> • M^{me} Dominique Godbout poursuit sa collecte de données auprès des pharmaciens communautaires; • M^{me} Chantal Breton mentionne que deux pharmacies communautaires ont manifesté le souhait de rapatrier le suivi de l'anticoagulothérapie de leurs patients qui sont présentement suivis au PAA. M. Louis-Étienne Marchand précise que des critères de transfert et l'établissement d'une trajectoire de soins sont en cours d'élaboration à cet effet ainsi que la disponibilité d'une ordonnance collective. Un horizon de 6 mois est prévu pour ces travaux. Il semble également que plusieurs responsables de GMF sont intéressés par la contribution des pharmaciens communautaires dans le suivi de l'anticoagulothérapie afin de réduire la charge de travail des infirmières en GMF. • Il reste à mettre en place officiellement la table locale de Lévis. 	
6.	<p>Commentaires sur la publication de l'INFO-CRSP et le sondage aux pharmaciens (Mme Chantal Breton)</p>	<p>Les membres ont pu prendre connaissance du document avant la rencontre et sont d'accord avec son contenu après quelques modifications proposées qui seront intégrées au document.</p> <p>La diffusion de l'INFO-CRSP sera effectuée par M^{me} Chantal Breton pour un retour du sondage à la fin janvier 2016. La compilation des résultats sera discutée à la prochaine rencontre du CRSP.</p>	Suivi des résultats du sondage
7.	<p>Varia</p> <p>7.1 Note du MSSS – Nouvelles activités professionnelles en pharmacie – Loi 41 (Madame Chantal Breton)</p>	<p>Les membres ont pu prendre connaissance des documents avant la rencontre.</p> <p>Il s'agit d'une note du MSSS visant à encourager la mise en application de nouveaux actes pharmaceutiques prévus dans le cadre de l'entrée en vigueur de la Loi 41.</p> <p>Plus précisément, le MSSS propose un modèle de formulaire pour l'inscription des pharmaciens communautaires au système d'information des laboratoires des établissements de santé. Les informations à transmettre étant le nom des pharmaciens et leur numéro de pratique, les coordonnées du pharmacien (pharmacie, adresse complète et code postal, numéro de téléphone et numéro de télécopieur confidentiel se trouvant dans un endroit surveillé, accessible au personnel autorisé seulement) et un numéro d'urgence (système de garde). Un formulaire standardisé pour la prescription des analyses de laboratoire requises par les pharmaciens</p>	

Point	Sujet	Orientation et décision	Suivi / Responsable
		<p>communautaires est également proposé.</p> <p>Les membres du CRSP se disent favorables à la diffusion des ces documents. Le département de pharmacie du CISSS de Chaudière-Appalaches assurera la diffusion coordonnée de ces documents en janvier 2016.</p>	
	7.2 Intégration des pharmaciens communautaires dans les GMF (Madame Louise Binet)	<p>Madame Louise Binet mentionne que plusieurs pharmaciens communautaires ont des questionnements en lien avec les modalités permettant l'intégration des pharmaciens communautaires dans les GMF. Notamment, le processus d'embauche et les conditions de rémunération ne sont pas clairs à cet effet.</p> <p>Madame Chantal Breton propose de contacter les personnes responsables de ce dossier à la direction des services professionnels du CISSS de Chaudière-Appalaches afin de pouvoir répondre à ces questions.</p> <p>Monsieur Daniel Paré ajoute qu'il n'y a pas d'urgence dans ce dossier puisque chaque GMF doit renégocier son contrat à l'échéance et que ce processus pourrait prendre encore plusieurs mois.</p>	
8.	Date de la prochaine rencontre	<p>Dans l'attente de la diffusion des nouveaux règlements du CRSP par le MSSS, on convient de ne pas établir un calendrier formel pour les rencontres du CRSP.</p> <p>Une convocation pour une prochaine rencontre sera faite pour la fin mars – début avril 2016.</p>	
9.	Levée de la séance	La séance est levée à 14 h 59.	

T:\DGA\1233 Comite interne PDG\03 Comite regional services pharmaceutiques\25e seance_2015-10-07\ODJ_CRSP_2015-10-08-final.doc

Par Chantal Breton
Le 18 décembre 2015